

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatorze novembre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, GALLO Sylvie (jusqu'à 20h30), PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, MICHEL Nathalie (jusqu'à 20h30) et BRIQUET Marie Philomène

Absents excusés : STREITH Aline (pouvoir à LE COSQUER Bernard), GALLO Sylvie (départ à 20h30 : pouvoir à GERBE Sylvie), GERMAIN Héloïse, LUCAND Serge et MICHEL Nathalie (départ à 20h30)

Absent : LAVEST Hervé

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : variable au cours de la réunion

Nombre de conseillers votants : variable au cours de la réunion

Secrétaire de séance : PRIEUR Patrick

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2016

Ordre du jour :

- 1 - Achat terrain AFUL Basse-Garde (pour bassin de rétention)
- 2 - Avenant à la convention PUP Basse-Garde suite à l'achat de terrain
- 3 - Subventions aux associations – Année 2016
- 4 - Ajustements budget 2016
- 5 - Divers

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 3 octobre 2016 à l'unanimité.

1 et 2 – Aménagement secteur Basse-Garde : Acquisition terrain et avenant à la convention PUP avec l'AFUL de la Basse-Garde

Délibération n° 2016-54

Nombre de votants pour cette question : 10 et nombre de présents : 9

M. MELIS Christian et Mme GERBE Sylvie, intéressés dans cette affaire, quittent la salle pour ne pas participer au débat et au vote.

Avant de quitter la salle, Monsieur le Maire donne la présidence à M. LE COSQUER Bernard, adjoint au maire, délégué en matière d'urbanisme.

Présentation par Bernard Le Cosquer :

- Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un lotissement par l'AFUL de Basse-Garde, les services de la Police de l'Eau demande la réalisation d'un bassin de rétention
- Ce bassin peut être construit sur la parcelle cadastrée section ZC 962 appartenant à Mme MELIS Simone
- Pour que l'AFUL puisse acheter en direct le terrain à Mme MELIS, les statuts devraient être modifiés car il est en dehors du périmètre du lotissement
- Pour simplifier la procédure, la commune peut procéder à l'acquisition pour le compte de l'AFUL et leur rétrocéder
- Les frais d'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 962 est de 7 615 € (prix de vente + frais d'actes)
- La totalité des frais sera prise en charge par l'AFUL
- La convention de projet urbain partenarial (PUP) signée le 7 mars 2016 sera modifiée en conséquence comme suit :

- Le coût total prévisionnel est porté à 217 000,82 € HT
- La participation de l'AFUL s'élève à 73 936,66 €
- L'échelonnement des paiements de l'AFUL à la commune est modifié pour prendre en compte la date d'acquisition de la parcelle ZC 962

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Est d'accord pour acheter à Mme MELIS Simone son terrain cadastré section ZC 962, d'une superficie de 1 333 m²
- Dit que les frais liés à cet achat, estimés à 7 615 €, seront intégrés dans le coût prévu dans la convention de projet urbain partenarial (PUP) et seront entièrement à charge de l'AFUL de la Basse-Garde
- Autorise Monsieur LE COSQUER, adjoint au maire, à signer tous les documents liés à l'acquisition du terrain et l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP).

Départ de GALLO Sylvie et MICHEL Nathalie à 20 heures 30.

Pour la suite de la réunion nombre de présents : 9 et nombre de votants : 11

3 - Subventions aux associations – Année 2016

Délibération n° 2016-55

Présentation par Jean-Pierre CHRETIEN :

- La commune a demandé à chaque association de formuler sa demande de subvention communale sur la base d'un document établi depuis l'année dernière qui comporte des informations diverses : financières, situation en trésorerie, bilan et informations complémentaires concernant les effectifs, l'encadrement, les projets de formation et leur participation à la vie communale
- Les associations : APAGE, Les Doigts de Fées, Enval Un autre Regard et Les Amis d'Enval ne sollicitent pas de subvention pour 2016 :
- 2 associations « Enval Drift » et « Paintball scénarisé » ne se sont pas manifestées
- Une nouvelle association « Cocotterie Sociale et Solidaire d'Enval », créée en 2016, a présenté une demande une subvention
- Le bureau du Comité des Fêtes n'a pas été renouvelé à la dernière assemblée générale par manque de volontaires. Dans l'attente de la reconstitution d'un nouveau bureau, la subvention 2016 ne sera pas versée.

La répartition proposée par le bureau municipal prend en compte les demandes et les besoins de chaque association et son implication à la vie communale

Suite aux débats,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes en 2016 :

INTITULE ASSOCIATION	Pour mémoire subvention 2014	Pour mémoire subvention 2015	Montant subvention demandée en 2016	Montant subvention accordée en 2016
A.S.E.	3300	3 300.00	3300.00	3300.00
COMITE DES FETES	2400	2 400.00	-	0.00
LES BALADINS DE L'AMBENE	0	1 200.00	1 200.00	1 200.00
LE CLUB DE L'AGE D'OR	350	350.00	350.00	350.00
ASS. ANCIENS COMBATTANTS	170	170.00	-	170.00
GYM MUSICALE	300	300.00	300.00	300.00

SOCIETE DE CHASSE	300	300.00	-	300.00
A.P.A.G.E.	0	0.00	0.00	0.00
CLUB TENNIS ENVALOIS	3000	3 000.00	3 000.00	3 000.00
CLUB DES DOIGTS DE FEES	0	300.00	0.00	0.00
ECOLE PUBLIQUE	400	400.00	500.00	600.00
USEP ENVALOISE	900	900.00	600.00	600.00
ASSOC. ENVAL YOGA	0	300.00	300.00	300.00
ASS DES LOUSTICS D ENVAL	150	300.00	300.00	300.00
ENVAL UN AUTRE REGARD	150	200.00	0.00	0.00
ARVERNE PAINTBALL	150	0.00	-	0.00
ENVAL DRIFT		0.00	-	0.00
LES AMIS D'ENVAL		300.00	0.00	0.00
COCOTTERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENVAL			300.00	300.00
LA PREVENTION ROUTIERE	70.00	70.00	-	70.00
TOTAL	11 640.00	13 790.00		10 790.00

4 - Ajustements budget 2016

Délibération n° 2016-56

Présentation par Sylvie Gerbe de la situation entre le budget prévisionnel 2016 et le réalisé à ce jour. Quelques ajustements sont nécessaires en section de fonctionnement, ils s'équilibrent en dépenses et recettes à 10 500 €.

Les projets d'investissement sont réactualisés et les crédits modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants sur le budget principal 2016 :

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dimin. crédits	Augment crédits	Dimin. crédits	Augment. crédits
D 60613 : Chauffage urbain		1 400 €		
D 60623 : Alimentation		1 000 €		
D 60628 : Autres fournitures non stockées		1 000 €		
D 60631 : Fourniture entretien ménager		500 €		
D 60632 : Fourniture petit équipement		2 000 €		
D 61521 : Entretien terrains	1500 €			
D 615221: Entretien bâtiments publics		5 000 €		
D 615228 : Entretien autres bâtiments		800 €		
D 615231 : Entretien voiries	2 000 €			
D 61551 : Entretien matériel roulant		2 000 €		
D 61558 : Entretien autres mobiliers	1 500 €			
D 6226 : Honoraires	1 000 €			
D 6257 : Réceptions		1 500 €		
D 6261 : Frais d'affranchissement	1000 €			
D 627 : Services bancaires		200 €		
D 63512 : Taxes foncières		300 €		

D 6411 : Personnel titulaire	6 000 €			
D 6455 : Cotis. Assurance personnel	400 €			
D 66111 : Intérêts emprunts		630 €		
D 668 : Autres charges financières		300 €		
D 73925 : Fonds péréquation intercommunal et communautaire		6 000 €		
D 022 : Dépenses imprévues		1 270 €		
R 6479 : Remb. Autres charges				650 €
R 70311 – Concessions cimetières			4 000 €	
R 7343 : Taxe sur les pylones				700 €
R 7381 : Taxe additionnelle droits mutation				900 €
R 7484 : Dotation recensement population				2 600 €
R 7488 : Autres attributions et participations				2 500 €
R 773 : Mandats annulés				350 €
7788 : Produits exceptionnels				6 800 €
TOTAL	10 500 €			10 500 €

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminut. crédits	Augmen t. crédits	Dimin. crédits	Augm. crédits
D 21571-11 – Achat broyeur et véhicule	20 400 €			
D 2152-11 – Signalétique diverse	1 000 €			
D 205-11 – Logiciel e-enfance		3 600 €		
D 2183-11 – Achat photocopieur école		2 500 €		
D 2183-11 – Tableaux numérique école		1 500 €		
D 2188-11 – Equipement vidéo mairie	800 €			
D 2188-11 – Mobilier bibliothèque école		500 €		
D 2181-33 – Installations stores mairie		800 €		
D 2315-75 – Maîtrise œuvre Chem. La Boule	2 300 €			
D 2315-80 – Voirie Moneyroux		2 100 €		
D 2111-81 – Achat terrain Basse-Garde		7 700 €		
D 2315-82 – Modif voirie Allée de la Combe et Rue du Creux de Mouet		8 200 €		
D 2315-82 – Aménag. Fontaine Rue République		5 000 €		
D 2315-82 – Voirie provisoire Impasse Moneyroux		4 500 €		
D 2315-82 – Voirie/Réseaux Rue des Fleurs		15 900 €		
D 020 – Dépenses imprévues	17 090 €			
R 1328-11 – Complément subv CAF logiciel e-enfance				3 010 €
R 1328-81 – Participation complémentaire AFUL Basse-Garde (achat terrain)				7 700 €
TOTAL		10 710 €		10 710 €

5 - Divers

1°) Acquisitions terrains divers

Délibération n° 2016-57

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des négociations en cours pour l'acquisition de divers terrains :

1°) Terrains situés entre l'avenue de La Libération et le Chemin de la Garde :

Le propriétaire de la parcelle cadastrée ZB 505, de 102 m², M. DHERMENT Pierre, est d'accord pour la vente de son terrain au prix de 40 € le m², soit un total de 4 080 €. Le conseil municipal a décidé le 11 avril 2016 de procéder à cette acquisition par l'intermédiaire de l'EPF-Smaf.

N'ayant pas de réponses des autres propriétaires concernés dans ce même secteur, Monsieur le Maire propose d'engager la procédure d'achat.

2°) Parcelle cadastrée AB 880, Place du 8 Mai : la famille AMEIL a accepté sur le principe la proposition d'achat faite par la mairie pour une partie de leur parcelle pour l'implantation des points d'apport volontaire. Monsieur le Maire propose un prix d'achat de 40 € le m² correspondant à une estimation faite pour des biens similaires. Si les propriétaires sont d'accord, un document d'arpentage sera demandé et les frais seront à charge de la mairie.

3°) Terrain cadastré ZC 402 lieu-dit Les Graviers : la famille FAURE a donné son accord de principe pour céder une partie de la parcelle cadastrée ZC 402 sur une bande de 5 mètres pour que la commune prolonge l'aménagement piétonnier. Un document d'arpentage a été établi. Le nouveau numéro de parcelle sera ZC 906 pour une surface à acheter de 197 m². Monsieur le Maire propose un prix d'achat de 1 € correspondant à l'estimation foncière demandée par la mairie à l'EPF-Smaf.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les trois propositions faites par le maire
- l'autorise à signer tous les documents nécessaires
- dit que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la commune.

Délibération n° 2016-58 pour l'acquisition du terrain DHERMENT par l'EPF-Smaf

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de terrains situés entre l'avenue de la Libération et le chemin de la Garde pour un aménagement d'espace public. Monsieur DHERMENT Pierre, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZB 505 est vendeur au prix de 40 € le m², soit un total de 4 080 € pour la parcelle de 102 m².

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section ZB n° 505 située au lieu-dit « Haute-Garde ».

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service des Domaines, soit 4 080 €.

Le Conseil municipal s'engage :

- à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ;
- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF ;

- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf Auvergne qui établira un bilan de gestion annuel :

** si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf Auvergne le remboursera à la commune,*

** si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf Auvergne.*

- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement ;

- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la Commune, et notamment au remboursement :

** de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil*

d'administration de l'Établissement :

- en dix annuités au taux de 2.5 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Établissement ;

** de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.*

La vente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

2°) Equipement numérique école / Fonds de concours Riom Communauté

Délibération n° 2016-59

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 octobre 2016, le conseil municipal a décidé d'engager l'opération d'équipement numérique de l'école.

Les travaux d'installation sont à ce jour terminés. Le coût total de l'opération est de 21 162 € HT, soit 25 394.40 € TTC. Les factures ont été acquittées le 18 novembre 2016.

Le plan de financement définitif est donc le suivant :

		Montant subvention
Subvention FEDER	40 % (de 20 087 €)	8 034.80 €
Subvention FRADDT	20 % (de 20 087 €)	4 017.40 €
Fonds de concours Riom Communauté	10 % (de 21 162 €)	2 116.20 €
Autofinancement HT	30 %	6 993.60 €

Le conseil communautaire de Riom Communauté ayant validé le co-financement des projets E-éducation sous maîtrises d'ouvrage communales à hauteur de 10 % du montant des investissements,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sollicite le fonds de concours de Riom Communauté.

3°) Informations diverses

➤ Syndicat du Bois de l'Aumône :

- Pas de remarque particulière concernant le périmètre des points d'apport volontaire. Retrait des bacs dans les zones PAV entre le 28 novembre et le 2 décembre. Accès aux PAV avec la carte le 12 décembre. Courrier d'information adressé aux usagers par le SBA. Un article est prévu dans le journal « La Montagne »
- La tarification avec application de la part incitative sera prochainement votée par le comité syndical
- Riom Communauté a demandé un audit par un organisme privé externe

➤ Commission de Communication :

- Plaquette de présentation de l'ensemble des associations en cours d'étude
- Proposition de changer les dates de parution du journal municipal qui correspondraient mieux avec l'actualité et les événements : avril et octobre au lieu de janvier et juillet. Approbation du conseil municipal

➤ SIARR (Syndicat d'assainissement)

Roland Grandjean a été nommé 2^{ème} vice-président du syndicat.

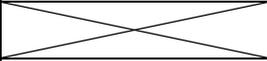
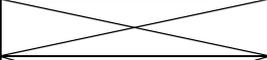
➤ Groupement achat gaz naturel par le Conseil Départemental

Gaz de Bordeaux est titulaire du marché jusqu'au 31/12/2016. Suite à la consultation avec 217 adhérents au groupement d'achat, renouvellement du marché à Gaz de Bordeaux avec des prix garantis pour 2 ans. Baisse prévue des coûts d'environ 20 %.

- SIAD (Syndicat d'Aide à Domicile) : Rappel que le syndicat est en grande difficulté. Suite à l'audit, des questions ont été posées sur les solutions envisageables, le plan de redressement, les plans d'action... En attente de réponse.
- Réception nouveaux arrivants : 25 nouveaux foyers étaient présents. Bilan satisfaisant pour ce moment de convivialité.
- Ecole :
 - Association « Les Loustics » : présentation du programme annuel des manifestations. Bénéfices au profit des projets de l'école.
 - Conseil d'école : modification du fonctionnement au niveau de l'accueil des enfants le matin : directement dans les classes. Bon fonctionnement de l'étude. Projet pédagogique « Les Haies » engagé. Spectacle de fin d'année le 7 décembre
 - Equipement numérique en place
- Riom Communauté / Comité de pilotage Transport : avancement du dossier dans le cadre de la fusion des communautés
- Riom Communauté / Commission Sport : les 15 et 16 septembre 2017, championnat de France cycliste de la gendarmerie organisé par la communauté de commune.
- Assemblée générale du Comité des Fêtes : dissolution du bureau par manque de volontaires (seulement 3 membres pour poursuivre). Recherche en cours pour reformer un groupe.
- Coulée verte : reportage reporté au printemps
- Commission Communication : Réflexion à engager sur la façon de transmettre les informations municipales aux conseillers
- SIAEP (Syndicat eau) : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse faite par le syndicat concernant les problèmes de ruptures de canalisations : étude d'expertise en cours, les résultats sont prévus au printemps 2017. De plus il a été convenu avec SEMERAP que suite aux réparations des réseaux sous voirie, les travaux de rebouchage des fouilles engendrées seraient traités partiellement à chaque intervention avec de l'enrobé à froid et qu'une reprise totale de traitement de ces rebouchages provisoires serait effectué dans les règles de l'art une fois chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héloïse	
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			